17 juin 2019

REPONSE de la CNR à l'appel à contributions RTE du 23/05/2019
-Evolution du prix de règlement des écarts-

La formation du prix de règlement des écarts actuellement en place, depuis avril 2017, est pour CNR la solution la plus adaptée en termes de cohérence pour l'incitation à l'équilibre du système – l'équilibre du solde CAE - la visibilité la moins dégradée pour les acteurs (moins de volatilité non anticipable et rejeu a posteriori limité). CNR souhaite conserver ainsi la matrice actuelle « dual price avec unique prix de référence PMP » et la présence du composant additionnel k bien calibré permettant une très bonne maitrise du CAE sur l'année courante.

Pour compléter, il est à noter que la matrice actuelle permet déjà, avec le même prix unique de référence PMP, d'inciter les acteurs à l'équilibre du système. Le calibrage ad-hoc du composant k comme actuellement avec la matrice existante évite tout influence importante du rejeu a posteriori (k') qui est non anticipable ou de toute autre solution qui pourrait faire évoluer fortement les résultats a posteriori (voire suivant les réflexions de mécanisme, déformer fortement les prix des écarts pour les années futures).

Conformément à l'article 52 2)d) du règlement sur l'équilibrage du système électrique et article 8 de « All TSOs' proposal to further specify and harmonise imbalance settlement in accordance with Article 52(2) of the Commission Regulation (EU) 2017/2195 of 23 November 2017 establishing a guideline on electricity balancing", il est possible réglementairement de poursuivre l'utilisation de la matrice existante. CNR se positionne pour cette possibilité.

Par rapport à la question ciblée dans le document d'appel à contributions entre les 3 propositions présentées, les éléments que nous prenons en compte sont :

- Eviter une volatilité forte car les prix des écarts sont difficilement anticipable. En effet, nous observons opérationnellement qu'il est difficile d'anticiper les écarts du système et d'autant plus leur niveau. Ainsi l'argumentation sur des solutions en vue de « maîtriser » par les acteurs l'équilibre du système global au-delà de son équilibre propre est très difficile à envisager concrètement car très peu anticipable et avec un risque volatil important suivant les solutions proposées
- Posséder un système performant de maîtrise du CAE et des rejeux a posteriori qui doivent seulement impacter très à la marge les résultats passés.
- Avoir un signal symétrique cohérent

Dans ce cadre et après le choix prioritaire du dual price existant comme décrit dans la première partie du document, CNR se positionnerait en second ordre pour la 3ème proposition.

Dans le contexte de cet appel à contribution, nous souhaitons également noter les 2 points ci-dessous afin qu'ils puissent être analysés ou que des informations puissent être apportées :

- L'anticipation concrète opérationnelle des prix des écarts afin de faire fonctionner « le lien souhaité de la maîtrise des acteurs pour l'équilibre du système globale au-delà de son propre équilibre »
- Les couts inhérents au système qui ne serait pas imputables aux comportements des acteurs RE et qui pourrait être couvert par un autre canal

En vous remerciant par avance.